

ABONNEMENTS

SUISSE
1 an . fr. 5.—
6 mois . » 2.50
3 mois . » 1.25
1 mois . » 0.45

ETRANGER
Le port en sus.

ANNONCES

10 centimes la ligne ou son espace

Offres et demandes d'emplois.
gratuites pour tous les abonnés

Les PETITES ANNONCES au-dessous de 6 lignes, 75 centimes pour trois insertions.

LA SENTINELLE

ET LE
COURRIER
JURASSIEN

JOURNAL ÉCONOMIQUE & SOCIAL
ORGANE DU PARTI SOCIALISTE

PARAISANT A LA CHAUX-DE-FONDS LE MERCREDI ET LE SAMEDI

Rédaction : Rue de la Serre 35 a, LA CHAUX-DE-FONDS
Administration : H. MESSEILLER, Moulins 27, NEUCHÂTEL

Ouvriers, abonnez-vous au journal de votre Parti

Une explication nécessaire

Un argument reparait toujours quand on parle de supprimer le budget des cultes : « Les fonds d'Eglise sont inaliénables ; ces fonds, cas échéant, devraient être rendus aux intéressés. » Cette affirmation creuse, comme tout ce que disent ces messieurs, va de son petit effet : elle réduit au silence les timides et ceux qui ne réfléchissent pas.

Parlons-en donc un peu de ces fameux fonds. Ils appartiennent, dit-on, à l'Eglise nationale. Mais font partie de cette Eglise tous ceux qui suivent ses cultes et tous ceux qui *auraient*, s'ils le voulaient, le droit de les suivre. Ainsi, par exemple, moi Neuchâtelois fils de Neuchâtelois, je pourrais, si mon bon sens venait à faillir, aller écouter les prônes des advenaies de 1873 et boire le vin et manger le pain symboliques que payent les communes. Toutes les personnes régulièrement domiciliées dans le canton de Neuchâtel peuvent de droit jouir de ces fonds; ces derniers appartiennent donc à tous, c'est-à-dire à l'Etat, qui a évidemment le droit d'en disposer comme il l'entend.

Et puis, si par extraordinaire ces fonds n'appartenaient qu'à une caste et non pas à l'Etat, ils n'appartiendraient certes pas à ceux qui crient le plus fort, à ceux dont les pères habitaient en 1848 les marais de Moosseedorf, le galetas du canton de Berne, le Schwabenland et les autres Allemagnes.

Le grand argument des nationalistes n'est donc qu'un échappatoire : il ne les retiendrait pas si, eux, désiraient la séparation. Mais les radicaux ne la veulent pas. Les intérêts de leur parti priment ceux de l'Etat tout entier et vont avant la plus élémentaire justice. Qu'importe le droit, pourvu que l'icône reste debout !

Il est aussi des gens qui s'imaginent que la morale ne peut aller sans religion, qui ne s'aperçoivent pas que, pour des conducteurs « spirituels », il faut avoir une morale très élastique pour habiter dans des maisons qui appartiennent pour une forte part à des gens auxquels ils sont tout au moins indifférents, et pour manger une partie du produit des impôts « nationaux », qu'ils savent parfaitement être trop lourds pour nos moyens.

L'honnêteté la plus élémentaire commande impérieusement ce qui suit dans ces temps difficiles : Remettre le montant des fonds d'Eglise aux tribunaux, qui les attribueront aux ayant-droits. Si, contre toute attente, ils n'étaient pas remis à l'Etat,

encore ce dernier y gagnerait-il. En effet, les intérêts de ces fonds ne couvrent pas les frais qu'occasionne l'Eglise. Et puis, resteraient encore les prestations des communes dont personne, et pour cause, ne parle dans le camp radical. Supprimons les allocations de logement, les frais d'entretien du culte, y compris les notes du boulanger et du marchand de vin qui fournissent des espèces de la communion; louons les temples à ceux qui veulent y aller, les cures à ceux qui désirent y habiter, et nous ferons des économies et nous nous assurerons des revenus; le législateur pourrait faire cela d'un trait de scrutin. La chose toutefois ne sera possible que lorsque le parti radical et sa double, l'Eglise dite nationale, l'incarnation de l'étroitesse d'esprit, de l'égoïsme et de l'obscurantisme, seront en minorité.

La question d'une langue internationale

La problême d'une langue internationale n'est pas nouveau. Il s'est posé dès l'instant où les peuples ont compris qu'ils pouvaient et devaient avoir entre eux des rapports autres que la guerre et les massacres.

Au fait, tant que les nations n'eurent d'autre idéal que de se détruire les unes les autres, il est assez naturel qu'elles n'aient point songé à établir entre elles une langue dans laquelle elles puissent toutes s'exprimer. Il n'est point besoin, pour assommer un individu, de parler le même idiome que lui. On a vu, dans le passé, des armées s'exterminer réciproquement avec un merveilleux entrain, et qui auraient été bien embarrassées de se dire l'une à l'autre ce qu'elles se reprochaient exactement.

Mais, dès qu'il fut question de traiter autrement que par les armes, entre nations de langues différentes, on comprit qu'il est plus difficile de s'entendre avec quelque exactitude que de se battre. La paix et les relations fraternelles ont sous ce rapport des exigences que la guerre n'a pas !

On songea alors à tous les services que rendrait une langue — n'importe laquelle — qui pourrait être parlée et comprise dans tous les pays civilisés. Et dès lors, à mesure que les relations internationales se développèrent, grâce à l'établissement des routes et au perfectionnement des moyens de locomotion, le problême d'une langue commune se posa avec chaque jour plus d'importance et plus d'urgence. Toutes sortes de solutions furent proposées.

On pensa d'abord que le plus simple était d'adopter comme idiome international une des langues existantes. Hélas, la simplicité est une belle chose, mais la possibilité vient avant. Il eût fallu d'abord la choisir, cette langue existante, et je vous assure bien que le choix n'eût pas été chose facile. Mais à supposer

même qu'on se fût entendu sur ce point, un autre obstacle demeurerait, infiniment plus grand : la susceptibilité et la jalousie des nations. Au point de vue des relations mondiales, ce serait donner une telle prépondérance à un peuple que d'adopter sa langue comme idiome international, que jamais les autres nations n'auraient consenti à faire ce sacrifice.

Il fallut donc, et il faut encore renoncer à tout jamais à faire d'une des langues existantes le grand moyen de communication entre les peuples !

On a proposé aussi de ressusciter une des langues mortes, le grec ou le latin. Mais il n'y faut point songer, car elles sont l'une et l'autre trop difficiles et réclament une étude trop longue. La simplicité et la clarté sont, en effet, les premières conditions d'une langue internationale.

Il ne restait plus alors qu'à recourir à une langue artificielle, faite tout exprès pour servir aux relations entre peuples et individus de nationalités différentes.

On ne manqua point de le faire. Il existe aujourd'hui plus de 150 projets de langue internationale dont beaucoup révèlent chez leurs auteurs de véritables traits de génie. Toutefois, deux d'entre eux seulement méritent d'être cités; ce sont le « Volapuck » et l'« Esperanto », qu'on a malheureusement l'habitude de confondre dans le même dédain. Le Volapuck et l'Esperanto ont ceci de commun que ni l'un ni l'autre n'ont jamais cherché à supplanter les langues naturelles; ils ont seulement aspiré à être la langue auxiliaire, la seconde langue, celle que tout le monde apprendrait à côté de sa langue maternelle.

Il importe, en effet, de bien s'entendre sur ce point capital. Nous autres, par exemple, qui parlons naturellement le français, nous ne cesserons point de le parler quand l'Esperanto sera adopté comme langue internationale; mais, au lieu d'apprendre avec peine l'allemand, l'anglais, l'italien et d'autres langues étrangères encore, nous n'en apprendrons qu'une, l'« Esperanto », qui nous suffira pour faire le tour du monde !

Mais, à côté de ce point commun, le « Volapuck » et l'« Esperanto » diffèrent du tout au tout. Ce qui les distingue surtout aujourd'hui, c'est que le Volapuck est mort, bien mort, tandis que l'« Esperanto » est vivant, bien vivant.

Je le montrerai dans un prochain article.

Jean WENGER.

Petits Propos

Commentant le vote de dimanche dernier, le *National Suisse*, qui est vraiment d'une perspicacité surprenante, annonce que les électeurs de la Montagne ne verraient pas d'un mauvais œil une augmentation de l'impôt direct, mais qu'il ne faut cependant pas se dissimuler que cette augmentation rencontrerait une vive opposition dans d'autres régions du canton.

Il paraît que les électeurs de la Mon-

tagne sont plus disposés à se laisser tondre que ceux du Bas, ce dont je me permets de douter.

Sur quoi, je le demande, le *National* se base-t-il pour lancer une semblable assertion? Pense-t-il que l'opinion de quelques habitués du *Sapin* reflète toujours celle de la majorité du peuple?

Je crois, pour ma part, que si le Conseil d'Etat ne veut absolument pas réaliser des économies par les moyens qui lui sont indiqués un peu de tous côtés et qu'il faille inévitablement subir une saignée de plus pour maintenir les *aminches* dans leurs grasses sinécures, de deux maux les électeurs choisiront le moindre et préféreront une augmentation de l'impôt direct aux impôts indirects qui peuvent mener loin. Mais de là à croire qu'ils sont tout disposés à *casquer*, il y a loin.

D'ailleurs, le *National* devrait prendre bonne note de la leçon de dimanche, où malgré toute la pression exercée par les apôtres du parti bourgeois — et malgré l'ordre de voter *oui* — leurs troupes, jusqu'ici d'une discipline à toute épreuve, leur ont faussé compagnie avec un ensemble réjouissant et leur ont dit : « Nous ne marchons plus ! »

Dans le numéro du *Franc-Parleur* du 22 courant, Alexandre Piron, parlant de la fête bachique et patriotique de gymnastique (cela finit tout en *ique*, comme *colique*), signale un fait qui est certainement resté ignoré du grand public.

Ce qui n'empêche que pareil procédé, pour hygiénique qu'il soit, n'en jette pas moins un jour singulier sur les mœurs que l'autorité tend à introduire dans notre démocratie pays.

En Allemagne, en Espagne, en Italie, un peu partout enfin, — même chez notre non moins démocratique voisin, la France — lorsqu'un personnage officiel de marque se déplace pour s'exhiber, comme un phénomène rare, aux populations, l'on opère des râfles de révolutionnaires, ou soi-disant tels, afin d'assurer la sécurité du grand homme.

A La Chaux-de-Fonds, l'on a fait mieux, beaucoup mieux : l'on a opéré des râfles de *grues*, pour éviter aux gymnastes les coups de pied de Vénus qu'ils n'auraient manqué de recevoir.

Et qui sait? En prenant une mesure de sécurité aussi radicale, l'autorité communale, dont la prévoyance ne saurait être mise en doute, a-t-elle pensé aux nombreux grands hommes qui étaient venus se faire héberger en ces jours *inoublables* de fête populaire? Car, après tout, quoique *illustre*, on n'est pas de bois.

« Toutes celles qui ne purent justifier « de quelque gain par le travail, même « d'un de ces salaires de famine dévolus par Vallotton, dit Alexandre Piron, « furent enfermées avant les fêtes et « relâchées après le départ des gymnastes. »

On l'avouera, comme mesure préventive, c'en est une bonne, du moins l'a-t-on cru. Mais — il y a toujours des *mais* — comme elle ne s'est étendue que sur les malheureuses domiciliées à

La Chaux-de-Fonds, les nombreuses concurrentes du dehors que l'espoir d'un gain lucratif avait attiré dans nos murs ont pu exercer en toute sécurité leur industrie, sous l'œil bienveillant de la police. Et je redoute fort qu'un certain nombre de nos hôtes n'aient gardé de leur séjour chez nous un *cuisant* souvenir, en dépit de la sagacité de l'autorité.

Au nom de la liberté individuelle, je tiens à protester contre de semblables procédés qui, dans le cas particulier, s'appliquant à des personnes *peut-être* peu dignes d'intérêt, peuvent se généraliser et atteindre d'autres catégories de personnes. Et je ne doute pas que tous les citoyens tant soit peu épris de liberté et de justice, ne joignent leur protestation à la mienne. Car personne ne le contestera, il y a là une inégalité flagrante.

J. D.

Elisée Reclus

(Suite et fin)

Dès que le *Révolté* fut menacé de poursuites, Elisée se mit entièrement à la disposition des amis genevois qui continuaient le journal après son arrestation. C'est alors qu'il écrivit souvent pour le *Révolté* et qu'il fit à Genève la conférence *Evolution et Révolution*, dont les conclusions anarchistes scandalisèrent ses nombreux amis et savants admirateurs.

Il restait « le Communard » qu'il était. Et plus tard, dans les années quarante-vingt-dix, lorsque tant d'autres, effrayés par les bombes de Paris et effarouchés par les théories négatives de la morale bourgeoise qui se produisaient dans nos milieux, s'empresaient de se ranger de côté — Elisée Reclus resta là où il était. Il prit sa place parmi ceux que les gouvernants et les socialistes de gouvernement mettaient hors la loi; et il le fit si bien, si franchement, si ouvertement, que les gouvernants de tout acabit qui exploitaient, en ce moment, la République, vouèrent une haine implacable à toute la famille Reclus — du moins, à toute sa branche révolutionnaire.

Paul Reclus fut impliqué dans le procès des Trente. Son vieux père, Elie, fut arrêté, mené au poste, déshabillé et mesuré à ce que ces gredins de faux savants appellent dans leur jargon « l'anthropométrie ». Elisée ne fut pas arrêté, seulement parce qu'il n'était pas en ce moment à Paris; mais les « amis de l'ordre » ne lui épargnèrent pas leur fiel et leurs insinuations.

La France, en ce moment, était dans une triste impasse. Ce qu'Elisée a souffert en voyant; non seulement la haute pègre, mais le peuple français et même le travailleur parisien se jeter aux pieds d'Alexandre III et se pourlécher à la

vue d'un sourire d'impératrice, — ce qu'il a souffert en voyant cette dernière crise des monarchistes, Boulanger si près de réussir et ne manquer la dictature que faute de force dans le prétendant lui-même..., ce qu'il a souffert en voyant cette belle France, qu'il aimait tant, tombée si bas, — il ne le disait à personne. Mais il nous le laissait deviner par tel mot dans une lettre ou telle phrase échappée lors de ses courtes visites à Londres.

Il quitta la France pour tout de bon, et alla s'établir à Bruxelles. Ce ne fut que lorsque la conscience du peuple français commença à se réveiller dans l'affaire Dreyfus, qu'il se décida à remettre le pied sur son sol natal.

Entre temps, il fonda à Bruxelles une université vraiment libre — une de ces universités comme en verra un jour l'Europe régénérée par la révolution sociale. C'est dans cette université qu'Elie Reclus fit son cours remarquable (près de cent conférences) sur l'origine des idées religieuses et des religions, et qu'Elisée fit pendant plusieurs années des cours sur le développement des sociétés humaines sous l'influence des divers milieux géographiques. Ces leçons, dont se dégage, comme une nécessité scientifique, cette conclusion — l'Anarchie, font l'essence du bel ouvrage, en trois forts volumes, *La Terre et l'Homme*, dont la publication vient d'être commencée à Paris.

Au printemps de l'année passée, Elisée Reclus achevait cet ouvrage. L'énergie qu'il avait gardée jusqu'alors, malgré la maladie de cœur qui l'avait atteint une première fois en 1880, — commença à faiblir à vue d'œil. La mort de son frère Elie l'avait aussi profondément frappé.

Nous craignons à ce moment que nous allions le perdre. Les arrêts du cœur se répétaient presque chaque nuit. Et cependant, entre ces crises douloureuses, dès que quelque force se reconstituait en lui, et qu'il se trouvait en présence d'un jeune ami, il revenait toujours à la grande idée qui l'avait inspiré dans sa vie — l'Anarchie. Les premiers symptômes de réveil en Russie qui s'apercevaient dès ce moment, le comblaient de joie. Il y voyait le commencement de la Révolution sociale qui, il le savait bien, ne se bornerait pas à la Russie et finirait par embraser l'Europe.

Après les tueries de janvier passé à Pétersbourg, il eut encore le courage de venir à Paris et d'y parler pendant quelques minutes pour saluer les premières lueurs de la révolution populaire russe. Mais on voyait déjà que si son intelligence conservait toute sa lucidité et son énergie, le cœur ne suffisait déjà plus aux fonctions de l'entretien de la vie. Il cessa de battre dans la nuit du 3 au 4 juillet.

A nous voir ainsi défilier, bouches closes, sous les grands préaux de la prison, on eût pu nous prendre pour des carmélites.

La neige avait reparu, les poêles de la prison chauffaient de moins en moins. Je voyais souvent ma bonne mère.

Toutes les semaines, qu'il gelât à pierre fendre ou qu'il plût à torrents, elle arrivait au parloir de la prison à une heure frappant, et j'avais le bonheur de m'entretenir avec elle pendant vingt minutes.

Elle s'asseyait sur le banc qui fait face à la geôle grillagée dans laquelle je me trouvais, et nous causions, dans une demi-obscurité.

La pauvre femme cherchait toujours à me donner de l'espoir; elle faisait des démarches, disait-elle, et elle espérait bien que je bénéficierais d'une réduction de peine.

— De la sorte, me confiait-elle, tu feras ton temps dans une prison de France, et je pourrai te voir le jeudi et le dimanche. Et puis... l'orage passera, les

La carte à payer

Le ministre des affaires étrangères à Paris vient de demander à la Chambre les crédits suivants :

958,000 francs pour les frais de réception en France du roi d'Espagne, du shah de Perse, du prince de Bulgarie et de diverses missions;

410,000 francs pour les frais du prochain voyage du président de la République en Espagne.

Un million trois cent soixante-huit mille francs vilipendés au détriment du peuple par quelques brigands monarchiques et par un président fainéant et joueur.

Un million trois cent soixante-huit mille francs volés au peuple qui travaille et produit. Voilà à qui servent les impôts prélevés sur le salaire déjà insuffisant de l'ouvrier; voilà ce qu'aucune politique n'a encore pu empêcher!

Combien de privations le prolétaire-contribuable ne s'impose-t-il pas pour satisfaire aux obligations de son mandat d'impôt; quelle nouvelle dépense d'énergie et d'efforts ne doit-il faire pour balancer son budget après paiement de ses nombreuses contributions. Et cet argent, si péniblement gagné, au prix de tant de peine et d'efforts, servira à payer des réceptions grandioses de monarches abjects et des voyages d'agrément à un président repus, toujours à l'affût d'une nouvelle ballade ou d'un tapageux séjour à l'étranger.

Il y aurait tant de misères à soulager; il y a tant d'enfants sans gîte et sans pain; d'ouvriers sur le trimard, sans le sou, — de femmes rigüées et fatiguées, — tant de vieillards abandonnés, que l'appétit des gouvernants apparaît plus hideux encore.

Mais il viendra un jour (et il n'est pas loin) où le peuple ne voudra plus que l'on vilipende son argent, où il protestera contre les fêtes des tyrans. Il protestera dans la rue, et sa menace sera violente; il protestera dans les meetings et les assemblées populaires, dans les journaux, à la tribune. Enfin, si on ne l'écoute pas, il ne paiera plus rien. Dès lors, il faudra compter avec les masses, et on ne pourra plus rien faire sans leur consentement et leur contrôle.

Monarques, nous ne voulons plus de vous ni de vos festins, mais nous voulons, par la révolution, établir une nouvelle société de laquelle vous serez impitoyablement bannis.

A. L.

Chronique Militaire

Dans les Grisons le mécontentement est grand. Les officiers se sont payés de nouveau l'indigne plaisir de faire trimer leurs soldats, au cours de cer-

esprits se calmeront bientôt et tu seras graciée...

J'avais l'air de croire ce qu'elle me disait; pour ne point l'attrister, je me montrais même plus optimiste qu'elle, mais je ne me faisais aucune illusion sur mon sort.

On me tenait, et on ne me lâcherait pas.

Elisabeth Rétif, Suétens, Marchoix, Eulalie Papavoine étaient déjà parties pour Cayenne!

Déjà la *Danaë*, la *Guerrière*, la *Garonne*, le *Var*, l'*Orne* et le *Calvados* avaient emmené plus de quinze cents déportés, soit à la Guyane, soit à Nouméa.

Quinze cents déportés! Et cependant le bon M. Thiers avait dit, quelques mois auparavant, à l'Assemblée nationale:

« J'ai été proscrit, je ne serai jamais proscripteur. »

Il est vrai que ce petit homme oubliait si souvent le lendemain ce qu'il avait promis la veille!

taines marches forcées, pendant cette chaleur caniculaire. A voix basse, on parle couramment d'attentats criminels à la vie humaine.

C'est ainsi que nous pouvons lire dans une feuille bien douce, bien modérée, la *Neue Bündner Zeitung*, un récit des exploits de certains galonnards:

« La course de six jours de la deuxième école de recrues de Coire a été des plus atroces. Près de Rabins, les hommes tombèrent comme des mouches. On aurait pu les ramasser par deux et par trois à tous les tournants de route. Et pour compléter le tableau on obligea le petit groupe de valides qui restaient et qui avaient peine à se traîner, à porter le sac de ceux qui avaient chu sur le grand chemin. »

A Rabins il y a une poste. Mais la Confédération n'a pas pu prélever quelques sous sur son budget pour faire transporter ces sacs par la poste. A Flims, un homme est tombé, atteint d'une inflammation des poumons. Il faut que la presse ouvrière suisse cloue au pilori les meurtriers et les criminels qui jouent impunément avec la vie de ceux que la « mère patrie », cette marâtre, oblige à leur confier. Il ferait bon qu'un jour les soldats mettent l'arme au pied et qu'ils disent catégoriquement: « Nous ne marchons plus ». Ce serait une sérieuse leçon à donner à Muller-le-Rouge et à la clique qui en a fait son humble servent.

Pas de prussification, tel doit être notre mot d'ordre.

A propos de la punition infligée à quelques soldats genevois à Berne, E. B., correspondant du *Genevois*, lui écrit:

« On a infligé aux coupables jusqu'à trente jours d'arrêt et il y a lieu d'espérer qu'ils ne recommenceront pas. Quand on a l'honneur de porter l'uniforme fédéral, il faut le respecter. C'est entendu; n'en parlons plus. »

« Seulement, puisque la discipline doit être observée, ne conviendrait-il pas qu'elle le fût à tous les degrés de la hiérarchie militaire et que si l'on se montre impitoyable à l'égard du simple soldat, on le soit d'autant plus envers les officiers qui, eux, ont à donner à leurs hommes l'exemple du respect de la discipline? Poser la question c'est y répondre, dirait M. Joseph Prud'homme. Et pourtant, il paraît bien que cela ne va pas de soi, car j'ai sous les yeux le dossier complet d'une affaire qui n'est rien moins qu'édifiante.

« L'année dernière, à l'occasion de la fête nationale du 1^{er} août, un officier — un major, s'il vous plaît — a gravement manqué à la discipline, et cela en public, sans qu'aucune punition lui ait été infligée. En état de complète ébriété, l'officier en question a offensé un de ses supérieurs, et, bien que celui-ci ait porté plainte, l'affaire a été étouffée. Pourquoi? »

Depuis que l'on envoyait par milliers des malheureux à six mille lieues de leur patrie, jamais il n'avait soufflé sur la France une telle brise d'humanité.

Et les proscripteurs avaient des euphémismes charmants:

« Le gouvernement, disaient-ils, tient à donner aux déportés une famille et un foyer. »

Et les bons esprits simples applaudissaient à cette mansuétude des Saint-Vincent de Paul versaillais.

Mais l'amiral Fourichon allait encore plus loin.

N'avait-il pas eu l'audace de déclarer ceci, sans rire, à la tribune de la Chambre:

« Les déportés sont bien plus heureux que nos soldats, car nos soldats ont des factions à faire, tandis que le déporté vit au milieu des fleurs de son jardin. »

(A suivre).

FEUILLETON DE LA SENTINELLE — N° 33

SOUVENIRS

ET

Aventures de ma vie

par

LOUISE MICHEL

PREMIÈRE PARTIE

La Commune

VI

« Mouton »

(Suite)

Depuis cette évasion, la surveillance était devenue des plus sévères.

Nous étions continuellement épiés et on nous fit défense de communiquer entre nous, sous peine de quinze jours de cachot.

Nous errions toutes maintenant, isolées les unes des autres...

« Le résultat de cette inexplicable condescendance a été que le supérieur offensé a donné sa démission et qu'il l'a appuyée sur des motifs que l'on n'a pas jugé à propos de faire connaître au public et qu'il serait cependant intéressant de savoir.

« Inutile de commenter, n'est-ce pas ? »

Absolument d'accord. Mais pourquoi ne pas faire connaître les noms de ces officiers ? La publication de ces noms serait peut-être — pour ne pas dire certainement — la meilleure des punitions qu'on pût leur infliger.

Monde ouvrier

Fédération suisse des ouvriers sur bois

La grève des menuisiers de Berne n'est pas terminée, comme osait le prétendre une publication parue dans un des numéros de la semaine dernière de l'Impartial de la Chaux-de-Fonds. Il est presque certain que ce sont les patrons de Berne eux-mêmes qui font courir ces faux bruits, escomptant par de tels procédés à enrôler des kroumirs en Suisse romande.

C'est ainsi que M. Cafilich, directeur de la parquetterie et de la fabrique de menuiserie Sulgenbach, s'était rendu, il y a quelques jours, dans un des locaux fréquentés par les menuisiers à la Chaux-de-Fonds, en déclarant à ces derniers que la grève était terminée et qu'un certain nombre d'ouvriers pourraient de suite trouver de l'occupation dans ses ateliers, à des conditions avantageuses (8 fr. de salaire par jour, y compris le logement et la pension). 17 menuisiers — parmi eux, sauf erreur, un certain nombre de syndiqués — s'étaient laissé attirer par l'appât de ces promesses et contractèrent avec le directeur Cafilich un engagement par lequel le travail serait commencé le mardi 1^{er} août. Ce n'est que dimanche dernier que ces ouvriers finirent par s'apercevoir qu'ils s'étaient fourrés dans un piège lorsqu'ils furent arrêtés par les grévistes à la gare de Berne; ils préféraient retourner à la Chaux-de-Fonds, plutôt que de se voir réduire à la besogne dégoûtante à laquelle doivent se livrer les kroumirs.

Nous portons à la connaissance de tous les menuisiers, poseurs et machi-

nistes, que la place de Berne est strictement mise à l'interdit pour eux, jusqu'à la fin de cette lutte acharnée qui dure voilà près de 22 semaines et qui ne sera pas abandonnée avant que toutes les conditions présentées seront définitivement reconnues par ce patronat opiniâtre et récalcitrant.

Bâle, le 31 juillet.

Le Comité central.

À Nyon. — Du Peuple de Genève:

« Nous avons déclaré avant-hier que nous ne voulions pas attaquer les fabricants visés dans notre article sans avoir des renseignements dignes de foi. Nous nous tenions sur la réserve, ne croyant pas qu'en Suisse on trouvât encore des hommes capables de malveillances pareilles à celles que nous avons eu à constater ces derniers temps. Malheureusement, les documents que nous avons sous les yeux confirment et aggravent encore nos déclarations précédentes.

Nous avons dit que M. Henri Canel fils déployait une activité fiévreuse afin d'affamer ceux de nos camarades qui étaient à la tête des organisations syndicales.

Dernièrement, M Canel est allé insister auprès de M. Schutz, mécanicien à Nyon, pour qu'il renvoie un de ses ouvriers, le menaçant, si ce dernier n'obtempérait pas à son désir, de lui retirer tout travail. M. Schutz a alors appelé son ouvrier et lui a dit textuellement: « Voyez ce que vous faites; vous dérangez à Nyon de paisibles ouvriers. Vous distribuez des journaux dangereux. Aussi, je suis obligé de vous donner votre congé en vous priant de quitter la localité. » Son ouvrier a retrouvé de l'ouvrage sur place et M. Schutz s'en va disant qu'il lui a été dur de se séparer d'un salarié auquel il tenait beaucoup. La tyrannie de Canel s'exerce non seulement sur les ouvriers, mais aussi sur les patrons qui ont le malheur d'occuper de nos amis.

Un autre de nos camarades, employé à la fabrique de chocolat, s'est vu renvoyé par ses chefs, qui lui ont déclaré être contents de ses services, mais non de ses opinions. Ici encore nous retrouvons les traces du passage de Canel, car ces fabricants sont les locataires de cet homme. Nous devons rendre hom-

mage à M. Curchod qui, en même temps qu'il donnait le congé à son ouvrier, lui promettait son appui pour retrouver un emploi. Cette déclaration nous fournit la preuve que la décision prise par M. Curchod n'était pas voulue par lui. Nous n'en dirons pas autant de son associé, qui a remporté de son séjour au service militaire, comme lieutenant de cavalerie, des habitudes de grossièreté dont il donne des échantillons nombreux à ses ouvriers.

La liste des renvois s'allonge chaque jour. Huit de nos camarades ont dû quitter Nyon soit parce que soi disant l'ouvrage manquait, soit parce que les ouvriers savent bien qu'ils n'ont rien à attendre des sentiments de justice et d'équité qui devraient animer leurs patrons. Sur les huit renvois que nous avons à déplorer, cinq sont ou ont été à la tête des organisations ouvrières. C'est dire qu'un mot d'ordre est donné afin d'étouffer dans son germe toute revendication de la part des ouvriers. Que Messieurs les patrons ne se bercent pas d'illusions. Pour une tête qu'ils abattent, deux repaissent plus décidées. Et même si le patronat arrivait par ses injustices à faire taire tous ses ouvriers, il n'en restera pas moins une sourde colère contre ceux qui les exploitent. Il viendra un jour où cette masse d'iniquités, s'écrasera sur ceux qui l'ont construite. Ils seront impuissants à arrêter le flot montant des revendications des ouvriers et ils récolteront alors les fruits de la haine qu'ils sèment actuellement ».

Au sujet des dernières votations

Le vote de blâme que le peuple neuchâtelois a infligé au gouvernement était prévu. Le gouvernement prétendait qu'en acceptant la loi, le peuple s'en serait mieux trouvé. Comment le gouvernement l'entendait-il ?

Vous avez prétendu que c'était pour équilibrer le budget; nous n'en disconvions pas. Mais nous vous dirons: Pourquoi faites-vous des dépenses, si vous n'avez pas de fonds? — Pour l'utilité publique? C'est très bien; mais, lorsqu'on n'a pas d'argent, on se modère dans les dépenses.

Vous prétendez que vous êtes en déficit et vous avez besoin d'argent; pour-

quoi ne demanderiez-vous pas l'impôt progressif? Doublez ou triplez l'impôt sur les automobiles et bicyclettes qui nous étouffent? Séparez l'Eglise de l'Etat; ce sera une économie de plus de 200,000 francs. Que ceux qui désirent un culte le payent eux-mêmes, comme le font l'Eglise libre et tant d'autres.

Je me fais une réflexion en écrivant:

Un père de famille qui travaille et qui, malgré son travail, n'arrivera pas à payer son propriétaire ou ses fournisseurs, se voit menacé d'une saisie... Puisque le gouvernement ne peut payer ses dettes, qu'on lui fasse une saisie... Egalité de justice!

J'ai entendu un député de la Côte tenir ces propos: « Puisque le peuple a refusé la loi sur les successions et le timbre, nous saurons bien faire en sorte que l'argent se trouve. »

Voilà une déclaration que nous ne laisserons pas tomber à l'eau.

Un électeur.

La lutte antialcoolique et le Conseil d'Etat

Dans la Feuille officielle du 27 juillet, le Conseil d'Etat rend publique la demande d'un citoyen pour la réouverture d'un café aux Allées de Colombier; or, nous avons vu, d'après les débats qui ont eu lieu au Grand Conseil, que le Conseil d'Etat est partisan de la lutte antialcoolique; ne pourrait-il pas mettre directement en pratique les engagements qu'il a pris en refusant la réouverture du café aux Allées de Colombier, ce qui serait un grand bien, car il y a déjà assez de cafés où l'on peut aller pinter. Or, pouvons-nous attendre du Conseil d'Etat une décision dans ce sens? Quant à nous, nous ne le croyons pas tant que nous aurons dans nos autorités des citoyens qui aiment à se cultiver le nez tout en nous prêchant l'abstinence; il faudrait, pour que nous puissions arriver à ce résultat, avoir des hommes qui mettent d'accord leurs paroles avec leurs actes.

Un abstinent, A. D.

Editeur responsable: SOCIÉTÉ D'ÉDITION ET DE PROPAGANDE SOCIALISTE Imp. Hⁱ MESSEILLER, Neuchâtel.

PHARMACIE COOPÉRATIVE

Assemblée générale des actionnaires et des délégués des sociétés intéressées le jeudi 10 août, à 8 1/2 heures du soir, Grande salle de la Croix-Blanche.

Les titres seront réclamés à l'entrée.

Ordre du jour: 1. Protocole de la dernière assemblée. 2. Rapport de gestion du Conseil d'administration. 3. Rapport de la Commission de vérification des comptes. 4. Dividende. 5. Répartition du bénéfice. 6. Question d'une deuxième officine. 7. Nomination de la série sortante des membres du Conseil d'administration. 8. Nomination des Commissaires-vérificateurs. 9. Divers.

Le compte-rendu financier est affiché à la pharmacie. 146

Grand magasin Horlogerie-Bijouterie

SAGNE-JUILLARD

Rue Léopold-Robert, 38, à côté de l'Hôtel des Postes

Maison de confiance fondée en 1889



Toujours en magasin environ 1000 MONTRES

or, argent, acier, métal, absolument garanties.

Riche et grand assortiment de RÉGULATEURS dep. fr. 20.

tous genres de sonneries et styles de cabinets, garantis 2 années, vendus avec escompte spécial de 5 p. c.

BIJOUTERIE - ALLIANCES

Bagues, Broches, Boucles d'oreilles, Boutons, Chaînes, Sautoirs, Dés. etc., or, plaqué or, argent et antaïsle.

IMMENSE CHOIX — BAS PRIX

Seul concessionnaire pour la vente en Suisse des

MONTRES DE PRÉCISION PENDULETTES SUISSES ET INVAR

Catologue illustré gratis et franco

Impossible de trouver MIEUX et MEILLEUR MARCHÉ

Papeterie

Hⁱ MESSEILLER

27, rue des Moulins, 27

NEUCHÂTEL

Impressions pour le Commerce et l'Industrie

Cartes de visite depuis fr. 1.50 le cent

Cartes de félicitations

Cartes postales illustrées en tous genres

Papiers d'emballage et à lettres, tous formats

Registres de toutes sortes

Copies de lettres, Presses à copier

Albums divers

Livres d'images et pour étrennes

Agendas, Buvards

Carnets et cahiers d'écoliers

Papiers de soie de toutes sortes, soie, mou et à filtrer

Crayons, craies, encres, cire à cacheter

L'ivrognerie n'existe plus

Un échantillon de ce merveilleux Coza est envoyé gratis.



Peut être donné dans du café, du thé, du lait, de la liqueur, de l'absinthe, de la bière, de l'eau ou de la nourriture sans que le buveur ait besoin de le savoir.

La poudre COZA vaut mieux que tous les discours du monde sur la tempérance, car elle produit l'effet merveilleux de dégoûter l'ivrogne de l'alcool. Elle opère si silencieusement et si sûrement que la femme, la sœur ou la fille de l'intéressé peuvent la lui donner à son insu et sans qu'il ait jamais besoin de savoir ce qui a causé sa guérison.

La poudre COZA a réconcilié des milliers de familles, sauvé des milliers d'hommes de la honte et du déshonneur, et en a fait des citoyens vigoureux et des hommes d'affaires capables; elle a conduit plus d'un jeune homme sur le droit chemin du bonheur et prolongé de plusieurs années la vie de beaucoup de personnes.

L'institut qui possède cette merveilleuse poudre envoie gratuitement, à tous ceux qui en font la demande, un livre de remerciements et un échantillon. La poudre est garantie absolument inoffensive.

ECHANTILLON GRATIS
Coupon N° 239.
Découpez ce coupon et envoyez-le à l'Institut à Londres.
Lettres à affranchir avec 25 ct

Coza Institute

(Dépt. 239)

62, Chancery Lane, Londres (Angleterre).

A la Papeterie Hⁱ MESSEILLER

LETTRES DE VOITURE

Nouveau modèle (avec le timbre de contrôle)

GRANDE ET PETITE VITESSE

A fr. 1.50 le cent

— sans impression de la raison commerciale. —

— Avec raison de commerce, fr. 12.50 le mille. —

Imprimerie — Lithographie — Reliure

Fournitures de Bureau

PAPETERIE

Gros — Détail

MOULINS 27

H^{RI} MESSEILLER

NEUCHÂTEL

Journaux
Brochures
Revue
Catalogues
Circulaires

Règlements
Rapports
Prospectus
Programmes
Affiches

Cartes d'adresse
Factures
Avis de passage
Traites
Memorandums

Ecriveaux
Enveloppes
Têtes de lettres
Cartes de visite
Lettres de faire-part

Menus
Chèques
Étiquettes
Lettres de voiture
Etc., etc.

Téléphone 296

Travaux en couleurs — Promptes livraisons

Téléphone 296

FABRIQUE DE REGISTRES - MANUFACTURE DE SACS EN PAPIER

Emile ZOLA pour rien

LES
CHEFS-D'ŒUVRE
d'Emile Zola
entièrement
remboursés!!!

ADMINISTRATION DE LA SENTINELLE
Rue des Moulins, 27, NEUCHÂTEL

Le plus grand romancier français

EMILE ZOLA

MAGNIFIQUE ÉDITION
illustrée par
ROCHEGROSSE
BELLENGER
GERVEX
JEANNIOT, etc.
pour 4 fr. par mois
remboursables

LA TERRE — L'ASSOMMOIR — NANA — GERMINAL — LA DÉBACLE
POT-BOUILLE - LE VENTRE DE PARIS - THÉRÈSE RAQUIN - LE CAPITAINE BURLE
Plus de 2400 illustrations des maîtres du crayon : Rochegrosse, Gervex, Bellenger, Jeannot, Féral, etc., etc.
8 magnifiques volumes grand in-8° à 6 et 7 francs le volume, livrés aussitôt. — Payables par mensualités de 4 francs.

Prime gratuite
REMBOURSEMENT
de la totalité de la Souscription

Bulletin de Souscription

Je soussigné, déclare acheter à l'Administration de « La Sentinelle » les Chefs-d'Œuvre illustrés d'Emile Zola (La Terre, l'Assommoir, Nana, Germinal, La Débacle, Pot-Bouille, Le Ventre de Paris, Thérèse Raquin, Le Capitaine Burle) en 8 volumes in-8°, que je paierai 4 francs par mois jusqu'à complète liquidation de 56 fr. Je recevrai aussitôt, franco de port et d'emballage, les Chefs-d'Œuvre d'Emile Zola, et en plus la Prime des 14 volumes, désignés ci-contre.

Nom et Adresse :
Profession :
Signature :

Tout souscripteur aux œuvres d'Emile ZOLA recevra en plus et gratuitement, en même temps que les huit volumes de ZOLA, 14 autres volumes du prix de 3 fr. 50, et ayant une valeur de 52 francs (Suisse 56 fr.), signés des maîtres du Roman, et dont les titres suivent :

Xavier de Montépin : *Erreur d'Amour.* Armand Silvestre : *Contes nouveaux.*
Marc Mario : *Cœur d'Ange.* — *Histoires inconvenantes.*
Martial d'Estoc : *Morale de ces Messieurs.* Marie Colombier : *Mères et Filles.*
René Maizeroy : *Le Miracle de Lise.* Jean Pommerol : *Une Femme chez les Sahariennes.*
Pierre de Lano : *La Piaffe.* Joseph Renaud : *Cythère en Amérique.*
Pierre Guédy : *Les Exotiques.* Alexandre Hepp : *La Coupe empoisonnée.*
Méliandri : *Le Roman de Claudine.*

Les mensualités sont encaissées le 5 de chaque mois.

Emile ZOLA pour rien

Emile KAHLERT

Successeur de HUTMACHER SCHALCH

9, RUE LÉOPOLD-ROBERT, 9

(Maison Banque Perret & C^o)

Grand choix de GLACES et TABLEAUX en tous genres et pour tous les goûts.

Gravures, Photogravures, Photochromes, etc.
Maroquinerie. — Petites Sacoques, Sacs de voyage, Trousses, Gourdes, etc.

ALBUMS pour Photographies et pour Cartes postales en tous genres.

Serviettes et Portefeuilles pour Banquiers, Avocats, Commerçants et Écoliers, en toutes grandeurs et dans tous les prix.
Articles pour Cadeaux.

Exposition permanente au 1^{er} étage. 93

ATELIER DE RELIURE ET D'ENCADREMENT

La Pharmacie coopérative

est ouverte tous les dimanches jusqu'à midi.

Taches de rousseur

Veillez excuser mon retard à vous écrire, c'est une négligence de ma part, mais elle vous prouve au moins ma guérison. En effet, depuis que j'ai suivi ponctuellement votre traitement par correspondance, les taches de rousseur ont entièrement disparu, j'ai la peau blanche et nette et suis charmé d'être débarrassé de ces vilaines taches qui défigurent le visage. Zeglingen (Bâle Campagne), le 21 novembre 1903. Louis Mottaz, chez M. Sutter, forgeron. — J'atteste la vérité de ce certificat. Le syndic : Théodore Sutter. — Adresse : Polyclinique privée Glaris, Kirchstrasse 405, Glaris. 2

Conditions spéciales

MATHEY-DORET, Ingénieur-Conseil
Chaux-de-Fonds, Rue Robert
OFFICE GENERAL
BREVETS D'INVENTION
en Suisse et en tous Pays
FONDÉ en 1853 - Références de 1^{er} ordre

aux ouvriers inventeurs. 23

Au Lion

G. Stüssi

10, PLACE NEUVE, 10

(Maison Grande Confiserie Douillot)

CHAUX-DE-FONDS

Immense choix de 23

CHAUSSURES

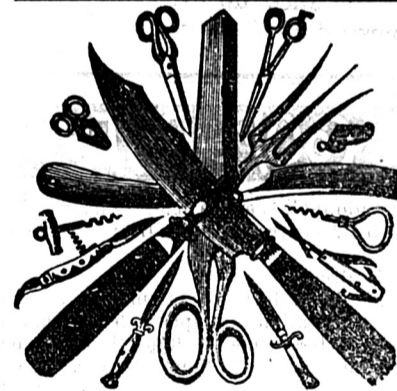
QUALITÉ ET PRIX

avantageusement connus

SOCIÉTÉ DE CONSOMMATION

Jaquet-Droz 27 — Numa-Droz 111 — Numa-Droz 43
Parc 54 — Industrie 4 — Nord 17 — Fritz-Courvoisier 20
Rue du Doubs 139

Viande liquide, le meilleur concentré, le flacon 1 fr. 50.
Extrait de viande Liebig, le flacon 1 fr. 50.
Crèmes pour chaussures, flacons à 40 et 65 cent.
« Ras », brillant rapide pour chaussures, la boîte 25 et 40 cent.
Odontine Ph. Andrea, tubes et Boîtes, 75 cent et 1 fr.
Miel coulé pur, récolte de 1904, le kg. 2 fr.
Huile d'olive vierge, ex ra fine, le litre [verre perdu], 2 fr. 50.
Vinaigre d'Orléans, arôme exquis, le litre [verre perdu], 85 cent.
Carovigno blanc 1895, vin ferrugineux, la bouteille [verre perdu], 1 fr.—
Vin de Palestine doux, type Malaga, le litre [verre perdu], 1 fr. 20.
Neuchâtel blanc 1904, le litre [verre perdu], 85 cent.
Neuchâtel blanc 1903, la bouteille [verre perdu], 80 cent.
Neuchâtel rouge 1900, la bouteille [verre perdu], 1 fr. 25.
Beaulonais Morgon 1898, la bouteille [verre perdu], 1 fr. 40.
Beaune 1902, Hospices, la bouteille [verre perdu], 1 fr. 40.
Bordeaux Château Croignon 1901, la bouteille, 75 cent. 128



Coutellerie Jacot
H. LUTHI
SUCCESSION
NEUCHÂTEL
Temple-Neuf 15
AIGUISAGE
TOUS LES JOURS
Réparations.

Maisons recommandées

Grand Bazar du Panier fleuri Spécialité 12 d'Articles mortuaires en tous genres

LA MÉNAGÈRE Société coopérative d'approvisionnement, Rue de la Serre, n° 43. Marchandises de première qualité. Denrées coloniales, Farines, Charcuterie, etc. 179

PHARMACIE CENTRALE Charles Béguin, Rue Léopold-Robert, 16, La Chaux-de-Fonds. — Préparation des ordonnances médicales. — Spécialités. — Eaux minérales — Articles de pansements 15

CERCLE OUVRIER, Serre, 35 s. Ancienne Synagogue. — Excellents vins. Bière de la Brasserie Ulrich. — TÉLÉPHONE. 6

J. NAPHTALY 35 francs seulement le meilleur Complet pour hommes, comme le meilleur pardessus et manteau officier. 21

BRASSERIE DE LA COMÈTE, Ulrich Frères. — Bière, façons Munich et Pilsen, en fûts et en bouteilles. 16

JEAN WEBER, Rue Fritz-Courvoisier, 4, La Chaux-de-Fonds. — Denrées coloniales, Vins et Liqueurs, Farines, Sons et Avoines, gros et détail. 16

S. BRUNSCHWYLER, Serre, 40. — Installation d'eau Potagers et réchauds en magasin. Devis gratuit sur demande. 18

WILLE-NOTZ, Denrées coloniales. Vins et Spiritueux. Farines, Avoines, Mercerie, Laines et cotons. 18

L. BANDELIER Magasin de l'Ouest. Tissus, Confections. — Marchandises de confiance. Prix avantageux. 64